

ASSOCIATION DU CAMP DE CESAR
2400 Route de la Roche 49130 Sainte-Gemmes-sur-Loire
www.campdecesar.org

Contribution à l'enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Angers Loire Métropole

L'axe 1 du Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) a retenu tout particulièrement l'attention de l'association du Camp de César. Il précise comment « *construire le territoire demain en portant sur lui un nouveau regard* ».

Des efforts importants sont attendus pour favoriser le dynamisme de l'agriculture péri-urbaine. Les espaces à dominante horticole doivent être pérennisés. Le PADD rappelle avec justesse l'existence de la Zone Agricole Protégée de Sainte Gemmes-sur-Loire.

Notre association a milité pour la création d'une Zone Agricole Protégée dès 2012. Quelques années après, la commune de Sainte Gemmes-sur-Loire et l'association d'horticulteurs PVGM (Pôle Végétal Loire Maine), créée en 2015, ont décidé d'en poursuivre l'étude et de la mettre en place. Début 2017, Christophe Béchu, président d'Angers Loire métropole, a annoncé sa création sur le secteur horticole et maraîcher de Sainte Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé.

Valoriser les atouts de la ZAP

Ce « triangle vert » réunit plusieurs opportunités : qualité des terrains, climat favorable, réseau d'irrigation depuis 1962 (et nouvelles techniques comme le goutte à goutte...), proximité des autoroutes. Mais il faut aller plus loin aujourd'hui et les acteurs de cette ZAP doivent déterminer un projet. Le PADD évoque la pérennisation des espaces d'agriculture à dominante horticole. Mais cette assertion doit être minorée. En effet, l'horticulture est en grande souffrance dans ce secteur depuis une dizaine d'années. Le marché n'est plus demandeur de production de masse à caractère industriel. L'horticulture devrait survivre, mais à un niveau beaucoup plus modeste.

Le maraichage, en pleine crise il y a une vingtaine d'années, va mieux. Cette évolution a été accélérée par les conséquences de la crise sanitaire de 2020 qui a amplifié des tendances de consommation de produits bio et de proximité, déjà décelés. Les circuits courts ont connu un grand succès en raison de la proximité des zones de fort habitat de l'agglomération angevine qui créent un environnement favorable. La crise sanitaire a renforcé des circuits courts, alimentés par des productions de qualité proches des zones urbanisées, notamment pour tout ce qui relève de la chaîne alimentaire et aussi de l'horticulture.

La crise s'est révélée propice aux innovations des producteurs : e-commerce, livraison à domicile, commandes groupées, popularisation du drive. Cette organisation devrait se confirmer après la pandémie.

L'intérêt d'un nouvel aménagement agricole du territoire

Des espaces de production peuvent encore être aménagés à Sainte Gemmes-sur-Loire : des friches horticoles existent au sein de la ZAP et en bordure de cette zone dont une grande partie est restée classée en zone agricole dans le plan local d'urbanisme. C'est le cas de la partie agricole de la commune située entre le chemin du Hutreau et la commune d'Angers.

L'association du Camp de César attire également le grand intérêt de libérer des terres qui se trouvent dans le fuseau prévu pour la rocade sud : de 30 à 40 ha sont encore propriété de l'agglomération et devraient être redonnées à l'agriculture.

Sans doute faudra-t-il aussi revoir la redistribution des parcelles pour optimiser l'outil de production en organisant un remembrement. Il serait imaginable d'organiser un secteur dédié au bio HVE (Haute Valeur Environnementale) et un autre secteur pour l'agriculture raisonnée. Il faut se pencher également sur les aides financières et fiscales aux nouveaux venus dans l'agriculture ou à ceux qui sont en difficultés.

Un appui potentiel fort au Projet Alimentaire Territorial

La Zone Agricole Protégée pourrait favoriser l'émergence d'un pôle d'excellence du végétal, l'implantation d'entreprises nouvelles et le développement du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Ce dernier sera validé après l'adoption, en été 2021, des opérations nées des Assises de la transition énergétique.

Se nourrir est LA priorité vitale des Angevins selon le sondage évoqué lors du lancement des Assises de la transition énergétique le 23 octobre 2020. Elle réunit 73 % des avis contre 48 % pour « se déplacer » et 43 % « se loger ».

S'appuyer sur une ZAP utilisée de manière optimum aiderait largement à atteindre plusieurs objectifs du Projet Alimentaire Territorial à l'horizon 2030 :

- faire passer l'autonomie alimentaire de 6 % à 13 % ;
- assurer 50 % des besoins par une alimentation durable et locale ;
- doubler le nombre d'exploitations agricoles en bio ou HQE, ce qui, à terme, couvrirait 40 % de la Surface Agricole Utile.

13 novembre 2020